



1 - En devenant membre de l'association

2 - En faisant un don (*) – dont 66% sont déductibles de vos impôts

Montant du don :	<input type="checkbox"/> 100 €	<input type="checkbox"/> 75 €	<input type="checkbox"/> 50 €	<input type="checkbox"/> 40 €	<input type="checkbox"/> 30 €	Autre : €
Il vous coûtera après déduction fiscale :	34 €	25 €	17 €	14 €	10 €	34% de ce montant

Je deviens membre ou je renouvelle mon adhésion annuelle pour 2020 et verse la cotisation de 10€

Je laisse le soin aux Rameaux Verts d'affecter mon don en fonction des règles et traditions de l'association et des besoins prioritaires du moment. (*) Ce don vous rend membre de l'association si vous ne l'étiez déjà.

3 - En parrainant les études d'un enfant en Inde (66% des montants déductibles de vos impôts) :

Je verse un don pour un trimestre de 70€ 90€ 120€ que je m'engage à renouveler ensuite chaque trimestre.

Je veux bien payer par prélèvement automatique trimestriel : envoyez-moi les documents à signer

<p>PAIEMENT : par chèque libellé à l'ordre des Rameaux Verts, adressé 13 rue Jacques Dulud - 92200 Neuilly-sur-Seine Mes coordonnées (en lettres majuscules) : M/Mme/Mlle : Adresse : Code postal : Ville : e-mail :</p>	<p>Ou bien mieux, en ligne !</p> <p>Accédez au paiement par carte bancaire : - par le site internet Rameaux Verts : http://www.rameauxverts.org/soutien.html - ou bien directement par ce lien : https://www.apayer.fr/rameauxverts</p>
---	--

Je recevrai un **reçu fiscal** avant fin avril 2021 sur lequel sera reporté la totalité des sommes envoyées ou prélevées sur mon compte entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020 pour bénéficier de la **réduction d'impôts de 66%** (dans la limite de 20% de mes revenus).

Un grand merci pour votre soutien. - L'équipe des Rameaux Verts